

et le commerce (*Farm Bill*). Il permet au département américain de l'Agriculture d'utiliser les stocks de la Société de crédit pour les produits de base («Commodity Credit Corporation» - CCC) ou d'avoir recours à des paiements en espèces pour subventionner les exportations agricoles des États-Unis vers certains marchés ciblés.

Au départ, les États-Unis justifiaient l'EEP par l'obligation de protéger leur part du marché contre l'érosion provoquée par les denrées subventionnées de l'Union européenne (UE) et par leur désir d'encourager l'UE à négocier une réforme du commerce dans le contexte de l'Uruguay Round. En toute logique, l'EEP devait donc s'appliquer aux marchés particulièrement favorables à l'UE. Or, ce n'est pas toujours ce qui s'est produit car la nature de la concurrence étrangère n'est qu'un critère parmi plusieurs autres pour l'attribution des subventions de l'EEP.

L'EEP a d'abord été étendu à des pays dont le marché était peu exploité par l'UE, puis à des pays où l'UE n'a que des possibilités de ventes. Par exemple, les États-Unis ont rétabli les subventions EEP sur les livraisons de blé au Mexique pour la campagne agricole 1994-1995, ciblant ainsi un marché traditionnel du Canada. En conséquence de la guerre des subventions commerciales qui oppose les États-Unis et l'UE, on compte désormais bien peu de pays qui soient à l'abri des subventions de l'EEP. Cette situation a entraîné une forte baisse des prix mondiaux globaux qui s'est concrétisée, pour les producteurs canadiens, par des résultats d'exploitation désastreux.

Plusieurs produits agricoles peuvent bénéficier de subventions aux termes de l'EEP, mais environ 90% des crédits du programme (5,7 milliards de dollars américains) ont servi à subventionner les céréales, les graines oléagineuses et les produits dérivés. Le budget du programme a été établi à 1 milliard de dollars américains pour l'exercice 1994. Mais les subventions de l'EEP ne sont pas limitées par un plafond.

#### **Programme de promotion commerciale**

Le Programme de promotion commerciale («Market Promotion Program», autrefois appelé «Targeted Export Assistance Program») est autorisé en vertu de la Loi agricole (*Farm Bill*). Il est administré par le service de l'agriculture étrangère du département de l'Agriculture. Dans le cadre de ce programme, 200 millions de dollars par année de la Société de crédit pour les produits de base (CCC) du département de l'Agriculture ont été initialement consacrés au financement de la promotion des produits agricoles américains au cours des années financières allant de 1991 à 1995. Le financement pour les exercices 1994 et 1995 est évalué à 100 millions et à 75 millions de dollars, respectivement. L'industrie canadienne s'est inquiétée des effets de ce programme sur les exportations canadiennes vers les marchés de pays tiers.